ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Légalisation du cannabis comestible, des extraits et des produits topiques à base de cannabis

Date de début : 10 octobre 2019
Date de fin : 31 octobre 2019
Ensemble du Nunavut **45 sec.**

La Société des alcools et du cannabis du Nunavut (SACN) souhaite aviser les Nunavummiuts que le cannabis comestible, les extraits et les produits topiques à base de cannabis seront légalisés à compter du 17 octobre 2019.

Compte tenu du processus d’approbation de Santé Canada, ces nouveaux produits de cannabis ne pourront pas être achetés légalement avant la mi-décembre 2019 au plus tôt.

La SACN rappelle également aux Nunavummiuts que le cannabis légal peut être acheté auprès des vendeurs autorisés suivants à www.tweed.com et www.verticalcannabis.ca.

Pour plus d’information sur les effets du cannabis, visitez https://livehealthy.gov.nu.ca/fr/node/728.

Pour de plus amples renseignements, consultez la foire aux questions de la SACN à https://www.nulc.ca/faq/ ou écrivez-nous à info@nulc.ca.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont offerts en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications